





0471/580.708

PEB - Contrôle Electrique www.certigreen.be

SOCOTEC BELGIUM ASBL

1205

Nr 42U3				
Rapport d'inspection - Installation électrique domestiq	ue BT / TE	3T existan	te	
N° de rapport: 2.3/1.6.6.1.21/06.				
Concerne : ✓ contrôle dans le cadre d'une vente □ contrôle périodique				
Type d'habitation : ☐ maison ☐ appartement ☐ autres :				
Demandeur: Cel fileleen - SelAING				
Personne sur place :code EAN de l'installation :	NC.		·	
Adresse de la visite : La la Flac Re 132 - 9065	1	11.20	ϵ_1	
Date de visite : 24/24/1.6 Date d'émission : 24/24/1Références cli	ent:	<i>1</i> C		
Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271 bi	s 🖵 278			
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11				
Description de l'installation visitée :		٨		
Tension d'utilisation : Protection générale du brancher Nombre de tableaux : no		cuits terminau	x: 10	
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	more de enc	Jane torrinia		
Description	En ordre	Pas en	n.a. ou	
Total and a little		ordre	dérog.	
Correspondances des schémas à l'installation		X		
Etat du matériel électrique installé	X			
Mesures de protection contre les contacts directs	X		5.	
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des	_			
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test				
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé	X			
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	X			
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la		V		
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe	V	X		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			>V	
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations				
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : \mathcal{M}_{1} \mathcal{L}_{2} $M\Omega$	2			
Résistance de dispersion de la prise de terre		V		
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individ	uel de l'agen	t SOCOTEC E	BELGIUM asbl.	
Manquements / Notes :				
A Absence de sechonneur de Ten	of ast	ollo	bou	
& Absence de sechon neur de Ten	e		/	
* Abrece d'ofinpotancial an	luga	n Can	-/612	

Conclusion:			77	
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain	contrôle péri	iodique est à	effectuer §	
dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	-1414	mandalve eet 3)S(
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une vi exécuter par le même organisme après mise en conformité par le uterme de 18	site compler	nentaire est a signature de l'	acte de 2	
vente	ποιο αρισο δ	ngilatule de l	effectuer RAP/SOCOTE	

Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.

Nom et visa de l'inspecteur :

Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,

Nom et visa du demandeur pour réception :

C-E273(fr)/0215 - V8



SOCOTEC BELGIUM ASBL





0471/580.708

PEB - Contrôle Electrique

www.certigreen.be

Nr 1201

	NI 4204			vm
Rapport d'inspection - Instal	lation électrique domestic	ue BT / TE	3T existan	te
Nº de rapport : 23/16 912/10[
Concerne : ✓ contrôle dans le cadre d'une ventr Type d'habitation : ☐ maison ✓ appartement ☐	e 🗆 contrôle périodique			
Type d'habitation : ☐ maison ☐ appartement ☐	autres:	> ••••• <mark>></mark> •••••		
Demandeur: Co LTI Coller	Her de la Vec	Done et	10-	SCRIFIA
Personne sur place : Adresse de la visite : Date de visite : Date d'émission	code EAN de l'installation :	NO		
Adresse de la visite :	e. 13B 48/00	po	61257	Ex
Date de visite : 21/2// // Date d'émission	24/5/1/6 Références o	lient ·	d	
Référentiel réglementaire : RGIE art. ☐ 271	276 his et dérogations 2 271 h	nis 🗇 278		
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asb	L · CHECK-LIST-INS-F-11	515 L 210		
Description de l'installation visitée :	. Shear Eight and Eight			
Tension d'utilisation :	Protection générale du branche	ement:	A	
□3N400 V □3x230V □2x230V □ 1N400V	Nombre de tableaux : // n	ombre de circ	uits terminau	x: 5
Contrôles par examen visuel, tests et mesure				
Description		En ordre	Pas en	n.a. ou
			ordre	dérog.
Correspondances des schémas à l'installation			V	
Etat du matériel électrique installé		V		
Mesures de protection contre les contacts directs	3	1	V	
Mesures de protection contre les contacts indire			1	
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur				
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable	☐ à nouveau plombé		+	
Boucles de défaut & raccordement adéquat des			X	
Continuité des connexions équipotentielles princ	ipales, secondaires et de la		Can W	
continuité du conducteur de protection jusqu'aux	appareils		X	
Matériel électrique fixe ou à poste fixe		X		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle				X
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations		X		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : Ο , ΜΩ				
Résistance de dispersion de la prise de terre :	MAS MOSURAL	e ·	X	
Identification des appareils de mesure : repris	e dans le dossier équipement indivi	duel de l'agen	t SÓCOTEC E	BELGIUM asbl.
Manquements / Notes :	24 15 Al			
	.,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,			
	rexe			******
VOIN HUN	1 CX 6			
99.00.601.001.001.001.001.001.001.001.001.				
				A 6 6 8 8 8 8 8 8 8
		*		
Conclusion:				
☐ L'installation électrique est conforme aux pre	scriptions du R.G.L.F. Le prochair	contrôle péri	odique est à	effectuer }
dans le délai prescrit par la reglementation e	n viaueur.	,	1.	7
L'installation électrique n'est pas conforme a		isite complér	nentaire est à	ا ا
exécuter par le même organisme après mise	en conformité Pau terme de 18	mois après s	ignature de l'	acte de
vente.				ñ
 Les résultats du contrôle ne permettent pas c 	d'émettre de conclusion. Un exan	nen complém	entaire est à	exécuter
par le même organisme en vue de compléter	le dossier.			1
Nom et visa de l'inspecteur :	Nom et visa	du demandeu	r pour réception	n: 🚆
Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,				effectuer a cate de exécuter n:
				_ N

15 - V8





0471/580.708

PEB - Contrôle Electrique www.certigreen.be

SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N : 0216 23/16 et 21/6.

0210 22/20
La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :
 □ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants : □ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981).
 ☐ Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. ☐ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :
☐ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants : ☐ La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants : ☐ La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants : ☐ La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants : ☐ La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants : ☐ La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :
Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: **Aloseure de flor electrique de l'installation **Aloseure de Sechion accus de Terre **Aloseure de Terre **Aloseure de Terre **Aloseure de Terr